

Date de la convocation : 8 décembre 2023

Le 14 décembre 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, 14 rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27 VOTANTS : 34

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Jimmy JOUHANET, Marie-Claire LETY, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Bastien REDDING, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Régis PEDANOU, Toufik LAADJAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Housman BATHILY donne procuration à Stéphane LARTIGUE, Nassira BENOUARI donne procuration à Adelaïde HAMITI, Uriell MARQUEZ donne procuration à Jean-Claude BENHAÏM, Laurent LE LEUXHE donne procuration à Jacqueline HUCHIN, Ruffin KAPELA donne procuration à Mustafa HECIMOVIC, Brigitte CERVETTI donne procuration à Cyril JOLY, Sébastien CÉLERIN donne procuration à Monique LAMOUREUX

Absent :

Jeanne DOCTEUR

Secrétaire :

Bastien REDDING

La présente liste des délibérations et les extraits de délibérations sont disponibles sur le site internet de la Commune (rubrique le Conseil Municipal)

- Délibération n°DEL23_111 : Élection d'un nouvel adjoint au Maire suite à la démission de Marcel SAINT-AUBIN
Approuvée : élection de Monsieur Hafid IABASSEN en qualité de 10^{ème} adjoint au Maire
- Délibération n°DEL23_112 : Modification de la composition de la Commission Travaux
Approuvée

Délibération n°DEL23_113 : Modification de la composition de la Commission d'appel d'offres

Approuvée :

Titulaires : Jean-Claude BENHAÏM, Annie TOUSSAINT, Stéphane LARTIGUE, Monique LAMOUREUX, Toufik LAADJAL

Suppléants : Jimmy JOUHANET, Casimir PIERROT, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Manuela MELO

- Délibération n°DEL23_114 : Représentativité du Maire au sein de la Commission communale de sécurité
Approuvée
- Délibération n°DEL23_115 : Représentativité du Conseil Municipal au sein du Syndicat Émeraude
Approuvée
- Délibération n°DEL23_116 : Désignation d'un nouveau membre du Conseil d'Administration de la régie municipale de télédistribution Montigny Câble
Approuvée
- Délibération n°DEL23_117 : Désignation d'un représentant à la Commission de suivi de site de la société Placoplâtre de Cormeilles-en-Parisis
Approuvée
- Délibération n°DEL23_118 : Désignation d'un représentant au sein de l'association Syncom
Approuvée
- Délibération n°DEL23_119 : Désignation d'un représentant de la Ville au sein du SIPPEREC
Approuvée
- Délibération n°DEL23_120 : Indemnité des élus
Approuvée
- Délibération n°DEL23_121 : Création de postes
Approuvée

Il est possible de consulter le registre des délibérations au service des affaires générales et transversales situé au 1er étage de l'Hôtel de Ville, 14 rue Fortuné-Charlot.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre des délibérations pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil

-la date de sa publication sur le site internet de la Commune

-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.